

PROGRAMME ET EXIGENCES

Nom de la discipline	Culture hongroise Partie 1 (pour des étudiants étrangers)
Code de cours	BMEGT658361
Type de cours, nombre de leçons par semaine	leçon pratique, une classe hebdomadaire de 90 minutes + travail à la maison
Type d'évaluation	note pratique
Nombre de crédits	2 points de crédit
Exigences d'entrée	Niveau de français B2 selon le CECR (le Cadre européen commun de référence pour les langues) ou niveau de connaissances similaires ou plus élevé
Objectifs du cours	Le but de ce cours interdisciplinaire est de fournir une image complète de la culture hongroise jusqu'à nos jours. Selon le profil académique des étudiants, il y aura un accent particulier mis sur le patrimoine culturel hongrois dans les différents domaines de la science, l'ingénierie et l'économie. En outre, plusieurs figures de la culture hongroise, comme des écrivains et des compositeurs, des scientifiques seront également présentées dans leur contexte historique et social pour mieux faire comprendre l'environnement culturel dans lequel ils vivaient.
Sujets	<ul style="list-style-type: none"> • Le défi culturel d'étudier à l'étranger. l'USTEB (l'Université des sciences techniques et économiques de Budapest) expérience académique • Les premières impressions et les attentes des étudiants. • Quelques notions de la langue hongroise • La vie quotidienne, le transport, style de vie, le divertissement, la structure familiale, le rôle des femmes, la démographie, etc. • Le système éducatif hongrois • La Hongrie et l'Union européenne • Fêtes et festivals • Les figures de renommée internationale de la culture hongroise • Le théâtre et le cinéma hongrois (les Hongrois à Hollywood p. ex.) • L'art culinaire, cuisine hongroise, régions viticoles • Etudes en Hongrie et de l'expérience interculturelle (discussion-table ronde qui est suivi d'un résumé écrit et l'évaluation des expériences).
Présence	« Si un élève est absent plus de 30% de toutes les classes pratiques [...], alors il ou elle ne peut pas obtenir de points crédit pour le cours. » Selon le Code des études et des examens, l'article 14 (3).
Exigences	<ul style="list-style-type: none"> • Présence à 2/3 des sessions au cours du semestre • présentation du mi- semestre individuel ou en groupe • test de connaissances final